



Délai de procédure et avocat

Par **clementine57**, le **20/10/2008** à **15:53**

Bonjour,

Nous avons des problèmes avec le constructeur de notre maison: contre façons, malfaçon, etc- que nous avons fait constater, en premier lieu par un expert en bâtiment de notre choix et en deuxième partie par l'expert judiciaire désigné par le tribunal et qui a confirmé les faits.

La procédure a débuté en octobre 2006. Notre avocat nous a assurés d'une date de fin de procédure judiciaire- avril 2008-. N'ayant pas eu de ses nouvelles , nous l'avons recontacté en septembre 2008. Il nous a confirmé qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de notre dossier alors que nous lui avons réglé tous les frais d'honoraire qui ont été réclamés, soient 6000 euros. Nous attendons toujours de recevoir le montant des travaux réclamé au constructeur pour corriger les erreurs commises entre autres, tel que , par exemple, le garde-corps qui n'est pas aux normes et qui est assez dangereux!

Nous ne savons pas quoi penser et que faire pour que notre avocat prenne en charge plus rapidement cette affaire. Merci de nous répondre.

Par **avocat droit public**, le **20/10/2008** à **19:12**

A part changer d'avocat je ne vois pas ce que vous pouvez faire.

Par **clementine57**, le **20/10/2008** à **21:27**

Bonsoir et merci de nous avoir répondu.Ce que nous souhaitons savoir c'est quels sont les recours à envisager quand un avocat ne va pas jusqu'au bout de sa mission. Nous n'avons pas les moyens de payer encore un autre avocat .

Par **avocat droit public**, le **20/10/2008 à 21:35**

Il n'y a pas de recours à ma connaissance si ce n'est d'écrire au Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau où est inscrit votre avocat. Vous pouvez au préalable écrire à votre avocat pour lui dire que vous allez informer le Bâtonnier de son comportement s'il ne fait pas diligence dans votre dossier.

Par **clementine57**, le **20/10/2008 à 21:40**

Bonsoir monsieur et Merci une nouvelle fois pour vos conseils qui vont nous aider dans notre démarche.